COMMUNE D'ARMEAU Conseil Municipal du 27 avril 2020

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ARMEAU, est convoqué pour le lundi 27 avril 2020 à 18h30, salle de la Mairie, pour une réunion ordinaire.

Ordre du jour:

- emploi saisonnier : création de poste.
- Ouestions diverses.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2020

Le Conseil Municipal d'ARMEAU, dûment convoqué le 22 avril 2020, s'est réuni en SEANCE ORDINAIRE le 27 avril 2020, à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Yves GIROD, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. Yves GIROD, Gérard SEGUIN, Guy CRISTIAN, Arnaud PERRIER, Jean-Claude BOUVY et Sylvain SABARD, Mmes Isabelle BASSANT, Stéphanie SIMONNOT, Chantal POURRIN, Cendrine SIBILLOTTE, Catherine TOULLIER et Patricia HUEBER.

ABSENTS: MM. Hugo GRIMAL - Jean-Claude SOLAS.

ABSENT EXCUSE: M. Jean-François CHENEL, pouvoir à M. CRISTIAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TOULLIER.

La séance est ouverte à 18 h 30.

En raison de la pandémie du COVID 19, le Maire demande le huis clos, qui est accepté à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 18 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

<u>EMPLOI SAISONNIER : CREATION DE POSTE</u> - Délibération n° 2020.04.01-Classification 4.2

Le Maire rend compte que depuis plusieurs années, une personne est employée durant la période estivale pour l'entretien des espaces verts et remplace l'agent technique pendant les vacances d'été. Pour cet été, deux administrés ont déposé leur candidature.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Emet un avis favorable à l'embauche d'un saisonnier pour la période du 18 mai au 18 octobre 2020.

Décide de créer le poste. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES:

- * **BOULANGERIE**: La rupture du bail avec Mr BRYER a été effectuée fin mars. Un contact est pris avec M. Jean-Marc DANIEL, du Fournil à Villeneuve sur Yonne, pour une reprise éventuelle.
- * *TAXI* : Mr MASSACRIER a cessé son activité, sa licence est reprise par M. KOUIDRI BENDREDJ Ramdhane.

- * *FETE D'ARMEAU*: Le feu d'artifice et la fanfare ont été retenus. Si la situation nécessite une annulation, le spectacle sera annulé.
- * SDEY Travaux Rue de la Forêt d'Othe : Le Syndicat d'Electrification a fait parvenir deux conventions concernant les travaux d'enfouissement Rue de la Forêt d'Othe en 2 tranches :
- 1° : De la Rue de l'Île de France à la Rue de la Vallée pour un coût de 136.040,76 € HT ;
- 2°: De la Rue de la Vallée au Four à Chaux pour un coût de 47.826,92 € HT.

Ces travaux sont financés par 30 % par le Syndicat, le reste étant à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal décide de reporter la décision.

- * MASQUES : La Commune doit-elle organiser la création de masques tissus ? Mme POURRIN propose des visières à 7 € pièce.
- 100 premières visières seront acquises par l'intermédiaire des Arméliens en fête et proposées à la population à prix coutant. Les habitants qui peuvent fournir des masques tissus, peuvent contacter la mairie. Un atelier pourrait être mis en place à la salle des fêtes.
- * Mr le Maire informe qu'une plainte a été déposée à la Gendarmerie suite à un dépôt sauvage dont le contrevenant a pu être identifié.
- * 8 Mai : Mr le Maire ira seul déposer une gerbe au Monument aux morts, suite à la directive préfectorale.

La séance est levée à 20h00.